



ATTESTATION DE LOGEMENT

Je soussigné, Monsieur Ekpe KOUGNIGBAN, agissant en qualité de Président de la société WELINA STUDENT GROUP SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), société par actions simplifiée, au capital social de 18 000 euros, dont le siège est établi au 99 avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 941 324 899 00017, atteste sur l'honneur que :

Mlle. KOUAKOU AMALAMAN AMA AKISSI DANIELA FABIOLA né(e) le **11/04/2007** à **COCODY**

A effectué une réservation de logement via notre plateforme welina student (accessible à l'adresse www.welina-student.com), selon les conditions suivantes :

Adresse du logement réservé : **6 Rue Florian, 69100 Villeurbanne**

Date d'entrée prévue : **06 Septembre 2025**, pour une période d'une année.

Tarif mensuel : **495 euros**

Ce logement a fait l'objet d'une vérification préalable par nos services, lesquels en ont validé la conformité aux normes en vigueur en matière de location à usage d'habitation, garantissant ainsi des conditions d'accueil adaptées au public étudiant.

Pour toute demande d'information, le consulat ou toute autorité compétente peut nous contacter à l'adresse suivante : support@welina-student.com



À scanner pour vérification
d'authenticité

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10/06/2025

WELINA STUDENT GROUP

99 Avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-Sur-Seine
941 324 899 R.C.S Nanterre
SAS au capital social de 18000€

Ekpe Kossi KOUGNIGBAN,
PRESIDENT



SAS au capital social de 18 000 Euros
Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire
99 avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine
R.C.S de Nanterre
N°SIRET : 941 324 899 00017
info@welina-student.com

Welina Student est une plateforme exploitée par Welina Student Group SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), ayant pour mission de faciliter la mobilité des étudiant·e·s étranger·ère·s en France. Elle propose un service sécurisé de mise en relation entre étudiant·e·s étranger·ère·s et propriétaires de logements en France. Dans ce cadre, la plateforme permet la réservation de logements en ligne et assure la sécurisation des transactions entre bailleur·euse·s privé·e·s et personnes étudiantes. La présente attestation est délivrée après validation du dossier locatif de l'étudiant·e par le ou la propriétaire. Elle est strictement destinée à un usage administratif et ne constitue en aucun cas un contrat de location définitif. Après l'obtention de son visa, le ou la bénéficiaire devra fournir une attestation d'assurance habitation et s'acquitter du premier mois de loyer avant de signer le contrat de location et d'intégrer le logement. Welina Student Group reste en contact avec l'étudiant·e afin de faciliter son installation dans son nouveau logement.